

Évreux, le 29 juillet 2016

Plan Vigipirate « Vigilance renforcée » Rappel des mesures

Les attaques terroristes survenues le 14 juillet à Nice et le 26 juillet à Saint Etienne du Rouvray confirment le niveau élevé de la menace dirigée contre la France. Elles en confirment également le caractère diffus et protéiforme. Les modes opératoires adoptés démontrent tout à la fois la difficulté à repérer certains individus dangereux et la faculté de ces derniers à agir sans logistique sophistiquée.

Le niveau «alerte attentat » a été déclenché dans la nuit du 14 au 15 juillet pour le département des Alpes Maritimes et est maintenu en lle de France. La vigilance renforcée s'applique plus que jamais dans notre département comme sur le reste du territoire.

Dès le 16 juillet, le préfet de l'Eure a réuni son état-major de sécurité et a pris les mesures suivantes :

- Renforcement de la protection des sites touristiques et des grands rassemblements estivaux susceptibles de générer une forte affluence. Pour ce type d'événements, une attention particulière doit être maintenue par les organisateurs et élus concernés sur les mesures de sécurité (palpation de sécurité, ouverture des sacs...). Pour ce faire, il leur est demandé de se rapprocher des services de la préfecture et des autorités de police ou de gendarmerie compétentes dans leur ressort territorial afin de définir le dispositif de sécurité adapté à l'événement.
- Contrôle des flux dans les transports publics et sur les axes de circulation et vigilance particulière exercée par les opérateurs de transports et la population afin de signaler tout colis, objet ou comportement suspect.
- Pour les manifestations publiques, adaptation des services d'ordre mis en place aux risques évalués afin de prendre en compte la sécurité des personnes et des biens. Ainsi, selon les circonstances, notamment en présence de files d'attentes ou de configuration particulière des lieux, des dispositifs spécifiques destinés à empêcher ou ralentir la circulation des véhicules aux abords des manifestations, devront être mis en place.
- Dans le cadre de l'opération Sentinelle, des militaires seront affectés à la protection de sites du département.

Le préfet appelle chacun à la vigilance et demande que tout comportement suspect soit immédiatement signalé aux services de police ou de gendarmerie.

Contact presse:

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35